

**BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2019**

**NOTE DE SYNTHÈSE ET
RAPPORT DE PRÉSENTATION**

Ce budget annexe des Transports Publics Urbains présente, une fois comptabilisés les restes à réaliser de l'exercice 2019 d'un montant de **360.000 €**, un excédent global de clôture de **105.345,30 €**.

Ce budget annexe regroupe l'ensemble des dépenses et recettes liées au fonctionnement de la navette municipale et des cars scolaires.

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'établit à la somme de **265.543,78 €** en dépenses et à la somme de **534.961,34 €** en recettes. L'excédent de cette section est donc de **269.417,56 €**.

A/ Dépenses :

→ Les charges générales (chapitre 011) s'élèvent à **93.781,21 €**. Elles comprennent les frais de fonctionnement des véhicules (frais d'entretien, carburant, assurances...).

→ Les charges de personnel (chapitre 012) s'établissent à **155.218,45 €**

→ Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) (dont participation du Conseil Régional aux remboursements scolaires représentent **4.923,12 €**

→ Le montant des amortissements (chapitre 042) s'établit à **11.621,00 €**

B/ Recettes :

→ L'excédent de fonctionnement reporté (chapitre 002) de l'exercice 2018 s'établit à **191.197,83 €**

→ Le remboursement des charges de personnel (chapitre 013) représentent **114,28 €** en 2019

- La délivrance des cartes de transport (chapitre 70) pour les cars scolaires s'élève à **1.281,82 €**
- Les redevances de transport (chapitre 70) pour la navette s'établissent à **2.389,54 €**
- La TICPE (Taxe Intérieure de Consommation de Produits Energétiques) (chapitre 70) s'élève à **1.862,56 €**
- Ce budget annexe a bénéficié d'une subvention d'exploitation (chapitre 74) du budget principal de la Commune de **280.000,00 €**
- La participation financière (chapitre 74) du Conseil Régional au titre du fonctionnement des cars scolaires pour une valeur de **55.004,21 €**,
- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) s'établissent à **611,10 €** (cotisations salariales sur les chèques déjeuner)
- Les autres produits exceptionnels (chapitre 77) représentent la somme de **2.500,00 €** (vente 2 anciens cars scolaires)

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'établit en dépenses à **224.680,00 €** et en recettes à **420.607,74 €**. Cette section présente donc un excédent de **195.927,74 €**. Une fois retranchés les restes à réaliser de **-360.000,00 €**, la section présente un déficit de **-164.072,26 €**.

A/ Dépenses :

→ Acquisition de 2 cars scolaires neufs (chapitre 21, opération 7002) :
224 680,00 €

B/ Recettes :

Les recettes de l'exercice 2019 sont constituées par :

- l'excédent d'investissement (chapitre 001) 2018 d'un montant de **408.986,74 €**
- la dotation aux amortissements (chapitre 040) d'une valeur de **11.621,00 €**

la balance s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

- Recettes.....	534 961,34 €
- Dépenses.....	<u>265 543,78 €</u>
Résultat de la section de fonctionnement :	
Excédent (A) :	+269 417,56 €

Section d'investissement :

- Recettes.....	420 607,74 €
- Dépenses.....	<u>224 680,00 €</u>
Solde d'exécution :Excédent (B) :	+195 927,74 €

Restes à recouvrer 2019	0 €
Restes à réaliser 2019.....	<u>360 000,00 €</u>
Besoin de financement (C)	360 000,00 €

Résultat global de clôture : Excédent final (A+B-C): 105 345,30 €

Vu l'avis favorable de la commission "Travaux-Finances-Administration Générale" en date du 2020,
Il vous est proposé:

1/ DE DONNER ACTE à Monsieur le Maire de la présentation du Compte Administratif des Transports Publics Urbains au titre de l'exercice 2019, tel qu'il est explicité dans le document joint à la présente,

2/ D'APPROUVER en l'absence de Monsieur le Maire, ledit Compte Administratif 2019 faisant apparaître un excédent global de clôture de **105.345,30 €**.